



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
27 AVRIL 2016**

---

**Numéro**  
**DEL 2016.04.27/063**

Le **mercredi 27 avril 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Thème : URBANISME 3.**

**Objet :** ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE PARTIES DE PARCELLES AT 762 ET C 1619 – LIEU-DIT COMBE BRUCHE COMMUNE/OPH05.

**Étaient Présents :** POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

**Convocation**

**Date :** 21/04/2016

**Affichage :** 21/04/2016

**Étaient Représentés :**

GUERIN Nicole pouvoir à Yvon AIGUIER.  
DUFOUR Maurice pouvoir à Mireille FABRE.  
MARTINEZ Gilles pouvoir à Gérard FROMM.  
JIMENEZ Claude pouvoir à Jacques JALADE.  
PROREL Alain pouvoir à Jean-Paul BOREL.  
GRYZKA Romain pouvoir à Catherine MUHLACH.  
DAZIN Florian pouvoir à Alessandro PICAT RE.

**Nombre de membres  
du Conseil Municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 26

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 33

**Absents-Excusés :**

GUERIN Nicole, DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, GRYZKA Romain, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance :** Manuel ROMAIN

Rapporteur : Thibault MILLET.

Par délibération n° DEL 2013.01.30/021 en date du 30/01/2013, le conseil municipal a délibéré favorablement pour l'acquisition de parties de parcelles cadastrées section AT n° 762 et section C 1619 pour un montant de 34 000,00 € (montant évalué par le service du domaine).

Les différentes parties de parcelles appartenant à l'OPH 05 représentaient une superficie de 1 428 m<sup>2</sup> soit :

- partie de la parcelle AT 762 pour 340 m<sup>2</sup>
- partie de la parcelle C 1619 pour 1 088 m<sup>2</sup>.

Le bureau du conseil d'administration de l'Office Public d'Habitation des Hautes-Alpes dans sa séance du 27 février 2013 a délibéré favorablement pour la rétrocession à titre gratuit à la commune de Briançon d'une emprise plus élevée de 115 m<sup>2</sup>, soit un total de d'environ 1 543 m<sup>2</sup> correspondant à la réalité du terrain.

Il est précisé qu'un document d'arpentage sera établi et que tous les frais inhérents à cette transaction seront supportés par la commune (frais de notaire, document d'arpentage).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la rétrocession à titre gratuit par l'OPH 05 des parties des parcelles cadastrées section AT n° 762 et section C 1619 pour une contenance totale de 1 543 m<sup>2</sup>,
- De préciser qu'un document d'arpentage sera établi et que tous les frais inhérents à cette transaction seront supportés par la commune (frais de notaire, document d'arpentage).
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

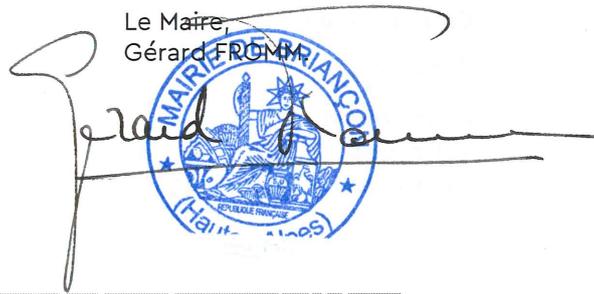
**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **04 MAI 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM





ANNEXE N°1  
PROJET DE DÉLIBÉRATION  
DU 27/04/2016

URBANISME 3

Département : HAUTES ALPES	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	Le plan visible sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pôle Topographique et de Gestion Cadastre Cité Administrative Desmichels BP 1882 05016 05016 GAP Cedex tél. 04.92.46.16.62 - fax 04.92.46.16.90 cdf.gap@dgfip.finances.gouv.fr
Commune : BRIANÇON	EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ	Cet extrait du plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr
Section : C Feuille : 000 C 06	 parcelles à céder par l'OPHOS	
Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000		
Date d'édition : 10/05/2012 (Bureau National de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC45 ©2011 Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat		

